

Fonctionnement

Accueil collectif de mineurs (ACM) « les P'tits Loups Marandais »

Introduction :

L'ACM « Les P'tits Loups Marandais » est une structure gérée par la commune de Marans. Elle est habilitée par la DDCS de Charente Maritime et la PMI pour accueillir des enfants de 3 à 14 ans.

Différents sites :

- Accueil collectif de mineurs Les P'tits Loups Marandais (périscolaire élémentaire, mercredis et vacances scolaires) 11 rue Séguinot 17230 Marans, tel : 05/46/01/06/97,

mail : centre-loisirs@ville-marans.fr

- Accueil périscolaire maternelle 32 Rue des Moulins, 17230 Marans, tel : 05/46/00/63/16

L'équipe pédagogique :

Directeur ACM : Yannick BESSONAUD-MOREAU

Directrice adjointe : Stéphanie DELVERT

Animateurs permanents et vacataires.

Horaires et jours de fonctionnement :

Ecole élémentaire Jules Ferry :

- Périscolaire :

	Jours d'ouverture	Horaires
Accueil périscolaire du matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h30/8h40
Accueil périscolaire du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16h40/19h

Ecole maternelle les lucioles:

- Périscolaire :

	Jours d'ouverture	Horaires
Accueil périscolaire du matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h30/8h50
Accueil périscolaire du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16h30/19h

- Extrascolaire mercredis et vacances :

	Jours d'ouverture	Horaires
Extrascolaire	Mercredi	7h30/18h30
Extrascolaire vacances	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	7h30/18h30

Les inscriptions et fonctionnement :

- Le dossier :

Pour pouvoir inscrire son enfant aux différents temps d'accueil (vacances, mercredis et périscolaire), les parents doivent remplir un dossier comprenant :

- une fiche d'information et sanitaire (à retirer à l'ACM)
- une attestation d'assurance extrascolaire
- une attestation du coefficient familial
- une photocopie des vaccins (carnet de santé) ou attestation du médecin

L'inscription sera prise en compte une fois le dossier complet.

- Accueil périscolaire élémentaire:

Matin :

- le matin pas d'inscription à l'avance, les parents déposent leurs enfants 11 rue Séguinot 17230 Marans, en le signalant aux animateurs présents.

Soir :

- Pour le soir, les enfants informent l'enseignant de leur présence au moment de l'appel du matin dans les classes.
- Les parents peuvent aussi contacter l'ACM au 05.46.01.06.97 pour toutes inscriptions, annulations ou autres informations en plus de l'école.
- Le goûter est fourni par les parents.

- Accueil périscolaire maternelle :

Matin :

- Pour le matin pas d'inscription, les parents déposent leur(s) enfant(s) 32 Rue des Moulins, 17230 Marans, en le signalant aux animateurs présents.

Soir :

- Pour le soir, les parents informent l'enseignant de la présence de leurs enfants en cochant le tableau à l'entrée de chaque classe.
- Les parents peuvent aussi contacter l'ACM de loisirs au 05.46.01.06.97 pour toutes inscriptions, annulations ou autres informations.
- Le goûter est fourni par les parents.

- Accueil extrascolaire du mercredi et des vacances scolaires :
 - Les mercredis l'inscription se fait par période (ex : de la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint). Une fiche d'inscription est disponible à l'ACM 3 semaines avant la période et sur le site de la mairie de Marans.
 - Pour les vacances, une plaquette d'informations avec les temps forts et les journées d'inscriptions est distribuée par le biais des écoles environ 3 semaines avant le début des vacances.
 - Les journées d'inscriptions et le programmes d'activités sont mis en ligne sur le site de la mairie de Marans (www.ville-marans.fr)
 - Les parents peuvent aussi contacter l'ACM au 05.46.01.06.97 ou par mail pour toutes inscriptions, annulations ou autres informations.
 - Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants en journée complète ou demi-journée avec ou sans repas.
 - Heures d'arrivée et départ :
 - Le matin de 7h30 à 9h30
 - Avant le repas de 11h30 à 12h
 - Après le repas de 13h30 à 14h
 - Le soir de 16h30 à 18h30

Périodes de fermetures :

- vacances de Noel : fermeture les 2 semaines
- 2 semaines de fermeture l'été (fin août)

Restauration :

- Les goûters et les pique-niques sont fournis par le centre.
- Les repas se déroulent à l'EHPAD de Marans.

A noter que toute absence non justifiée sera facturée.

Facturation :

Une facture par mois sera calculée par rapport au quotient familial et sera adressée aux parents, elle regroupera l'accueil périscolaire, les mercredis et les vacances.

Pour le règlement il devra s'effectuer dans les 3 semaines, en chèques, espèces, CESU et chèques vacances soit :

- directement au centre de loisirs dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (à l'intérieur du centre)
- dans la boîte aux lettres de la mairie
- en main propre au directeur ou à la directrice adjointe

Passer ce délai de 3 semaines les paiements s'effectuent au trésor public de Courçon uniquement en chèques ou en espèces.

Obligation du responsable légal :

- remplir le dossier d'inscription
- le responsable légal s'engage à prendre connaissance du présent règlement, à le signer et à s'y conformer